

lished debates were important. On April 29th it was reported that

... the general feeling appeared to be in favour of a full official report [of Debates] being taken and published next session, so that the country would be disabused of the impression that the Senate did nothing.²

A sub-committee of the Senate's Contingent Accounts Committee was authorized to consider the question of the Senate publishing its own debates separately. This sub-committee, under Senator D. L. Macpherson reported to the Senate on May 4th, through Senator Benjamin Seymour that the Committee had made an arrangement with Mr. John G. Bourinot (1837-1902), the son of Senator John G. Bourinot (1814-1884) of Nova Scotia, to report the debates and proceedings of the Senate for 1871. Bourinot, already an official of the Senate, would have the additional title, "Short Hand Writer to the Senate and Committees of the Senate."³ This was adopted unanimously by the Senate on May 7, 1870 five days before the end of the Session.

Much the most interesting event of the 1870 session of the Senate was the clash over whether the Senate could amend or even reject a Supply Bill from the Commons. The Senate was much concerned about its role in Parliament, and was in fact still feeling its way. It had refused to allow its Clerk to be examined by a House of Commons committee that wanted to check the travel vouchers of Senators; the Senate believed that this was a matter of its own privilege. The issue of amending a Supply Bill arose over tariff changes introduced by the Macdonald government in the 1870 session. Did the Senate have the right to reject or to amend a Supply Bill from the House of Commons? Precedents were argued, both from Westminster and from the old Legislative Council of the Province of Canada, that the Senate did have the right. In 1859 the Legislative Council of Canada had postponed a Supply bill; the bill was only passed when, subsequently, a few more Government Legislative Councillors had arrived in Toronto. At that time Alexander Campbell had supported the right of the Legislative Council to amend an Assembly Supply bill. Now, in 1870, as Postmaster-General, and Government Leader in

aux débats du Sénat, d'où l'importance que prenait leur publication intégrale. Le compte rendu du 29 avril fait état de ce que

... l'opinion générale se manifeste en faveur du compte rendu intégral officiel et de la publication pour la prochaine session; ainsi, le pays abandonnera l'idée que le Sénat ne fait rien.²

On créa un sous-comité du Comité sénatorial des dépenses imprévues pour étudier la possibilité de publier séparément les débats du Sénat. Le 4 mai, ce sous-comité dont le président était le sénateur D. L. Macpherson, informa le Sénat, par l'intermédiaire du sénateur Benjamin Seymour, que le Comité avait conclu un accord avec M. John G. Bourinot (1837-1902), fils du sénateur John G. Bourinot (1814-1884) de la Nouvelle-Écosse, selon lequel M. Bourinot serait chargé de rédiger un compte rendu des débats et des procès-verbaux du Sénat pour l'année 1871. En outre M. Bourinot, qui faisait déjà partie du personnel du Sénat, recevrait le titre de «sténographe du Sénat et des comités du Sénat».³ Le Sénat adopta cette décision à l'unanimité le 7 mai 1870, cinq jours avant la fin de la session.

L'événement de loin le plus intéressant qui s'est produit au Sénat au cours de la session de 1870 fut l'affrontement entre les deux Chambres pour savoir si le Sénat pouvait modifier ou même rejeter une loi des subsides de la Chambre des communes. Le Sénat était fort soucieux de son rôle au Parlement et cherchait encore, en réalité, à le définir. Convaincu que cette question ne relevait que de lui, il avait refusé qu'un comité de la Chambre des communes questionne son greffier au sujet des dépenses de voyages des sénateurs. L'affrontement s'est produit lorsque le Sénat a voulu modifier une loi des subsides sur les modifications des tarifs douaniers qu'avait introduit le gouvernement Macdonald au cours de la session de 1870. Le Sénat avait-il le droit de rejeter ou de modifier une loi des subsides de la Chambre des communes? On a invoqué des précédents tant à Westminster qu'à l'ancien Conseil législatif de la province du Canada pour démontrer que le Sénat en avait effectivement le droit. En 1859, le Conseil législatif du Canada avait différé une loi des subsides; le projet de loi ne fut adopté qu'à l'arrivée de plusieurs autres conseillers législatifs à Toronto. À cette époque, Alexander Campbell avait appuyé le droit du

² *Infra*, p. 162

³ The younger Bourinot, later to be Sir John Bourinot, was born in Sydney, educated in Toronto, and founded the *Halifax Reporter* in 1860. He was made chief reporter for the Nova Scotian Assembly in 1861, which he held until going to Ottawa in 1868. His assistant in Nova Scotia, and his successor there, was J. S. D. Thompson.

² *Infra*, p. 162

³ Le jeune Bourinot, qui devait plus tard devenir sir John Bourinot, est né à Sydney, fit ses études à Toronto et fonda, en 1860, le *Halifax Reporter*. En 1861, il fut nommé sténographe en chef de l'Assemblée de la Nouvelle-Écosse, poste qu'il garda jusqu'à son arrivée à Ottawa en 1868. Son adjoint en Nouvelle-Écosse était J. S. D. Thompson, qui devait lui succéder.